****Lecture : L’interdiction des pitbulls

FRA-5201

**Défendre des idées**

Cahier de l’adulte  
SAÉ

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l'élève | Numéro de fiche |
| Nom de l'enseignant | Date de naissance |
| Centre | Date de passation |
| Commission scolaire de St-Hyacinthe | Résultat |



**Texte 1**

**Pitbulls: un débat parti sur de bien mauvaises bases**



(Image : archives Le Soleil)

Commençons par une confidence : je n’aime pas les pitbulls. Du tout. Ce sont des animaux que je trouve hideux et je n’ai aucune idée de ce qui peut bien pousser un amateur de chien à choisir cette race plutôt qu’une autre. Si bien que lorsque j’ai commencé à documenter [cet éditorial](http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/editoriaux/jean-francois-cliche/201606/10/01-4990711-pitbulls-la-fausse-solution.php), dans la foulée de la [mort tragique](http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/faits-divers/201606/08/01-4989840-une-femme-tuee-le-pitbull-etait-en-train-de-devorer-sa-jambe.php) de Christiane Vadnais, la semaine dernière, j’étais persuadé que je m’apprêtais à écrire un plaidoyer en faveur de l’interdiction complète de ce groupe de 4 races que l’on désigne par le nom de *pitbull*.

Mais voilà, pour qu’une mesure de santé publique soit bien fondée, pour qu’elle vise à produire des résultats plutôt que de «faire n’importe quoi juste pour montrer qu’on agit», elle doit satisfaire deux conditions. D’abord, la menace doit être bien ciblée et bien démontrée. Et l’on doit avoir des motifs raisonnables de penser que la mesure va atténuer ladite menace. Or en parcourant la littérature scientifique à ce sujet, il m’est vite apparu que le bannissement pur et simple d’une race ne remplissait ni l’une ni l’autre de ces conditions. Regardons-y de plus près.

Mon édito reposait initialement sur un argument-massue qui, me disais-je, allait à coup sûr clore la gueule de tous les pitbulls pour l’éternité, soit une statistique qui circule beaucoup sur le web et qui veut que cette souche canine soit responsable d’environ [65 % des décès](http://www.dogsbite.org/dog-bite-statistics-fatality-citations.php) dus à des attaques de chiens aux États-Unis. À vue de nez, c’est une donnée qui anéantit toute possibilité de débat : si ces chiffres sont exacts, alors il est absolument indéniable que ces chiens-là sont beaucoup plus dangereux que les autres (à moins de constituer plus des deux tiers des chiens vivants, bien sûr, mais c’est totalement invraisemblable) et qu’il faut les interdire au plus coupant.

Le hic, cependant, est justement que ces chiffres ne sont pas fiables du tout. Comme il n’existe aucun registre, aucune statistique officielle sur les attaques de chiens, ces données sont basées sur ce que rapportent les médias, qui ne sont pas particulièrement bons pour identifier les races canines. En 2013, le *Journal of the American Veterinary Medical Association* a publié un article passant en revue 256 décès causés par des chiens aux États-Unis de 2000 à 2009, et a croisé la race «identifiée» lors de chaque attaque par plusieurs sources différentes (médias, police, vétérinaires, etc.). Résultat : [beaucoup de contradictions d’une source à l’autre](http://avmajournals.avma.org/doi/abs/10.2460/javma.243.12.1726), trop pour que l’on considère ces données comme crédibles…

Si l’on conjugue cette énorme faiblesse méthodologique à des études qui mesurent l’agressivité de différentes races de chiens — et qui observent une telle variabilité à l’intérieur de chaque race canine qu’[elles concluent](https://www.avma.org/KB/Resources/LiteratureReviews/Documents/dog_bite_risk_and_prevention_bgnd.pdf) que [la race n’est pas un prédicteur valide](https://www.researchgate.net/publication/233995885_Breed_differences_in_canine_aggression) du comportement d’un spécimen —, je crois que l’on peut mettre ces statistiques de côté pour de bon. Compte tenu de la médiatisation de ces attaques, il est très, *très* plausible que les médias, les victimes, les policiers, les soignants et les témoins aient tendance à présumer que le chien agresseur était un pitbull, ce qui déforme le portrait. Et comme le nombre d’agressions selon la race est très sensible à la popularité de chaque race, mais que l’on n’a pas ou peu de données fiables sur le nombre de spécimens de chaque souche en circulation, tous ces chiffres ne veulent pas dire grand-chose de toute manière.

Un mot sur la force de la mâchoire, qui en principe fait partie de l’évaluation du danger que pose la race, comme me l’ont fait remarquer plusieurs lecteurs au cours du week-end, parfois avec une politesse de bouledogue, d’ailleurs. La mythologie entourant les pitbulls veut que leur morsure soit particulièrement forte, suffisamment pour, à elle seule, en faire un danger public. Les données sur ce point ne sont pas légions, mais celles qu’on pointe toutes dans la même direction : non, la morsure du pitbull, bien qu’elle soit évidemment douloureuse et dangereuse, ne se démarque pas tant que cela de la morsure des autres races de chien domestique.

[Ce test](https://www.youtube.com/watch?v=ADDxe24ud90) mené par *National Geographic* en 2005 est un des seuls du genre (en fait, le seul, à ma connaissance). Un pitbull, un rottweiler et un berger allemand ont été provoqués pour mordre une jauge de pression sur le bras d’un dresseur. Le pitbull s’est classé dernier, avec 235 livres de pression, contre 238 pour le berger et 325 pour le rottweiler. Et ce n’est pas particulièrement étonnant : la taille d’un chien joue pour beaucoup dans la force de sa morsure (voir [cette étude](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2423399/pdf/joa0212-0769.pdf), figure 3), et le pitbull, sans être un chihuahua, n’est pas un très gros chien. La taille et la [configuration du crâne](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2673787/#b12) doivent aussi être pris en compte parce que l’amplitude de la gueule en pleine ouverture donne une meilleure prise — et ce facteur-là non plus n’avantage pas beaucoup le pitbull.

Bref, tout ça pour dire que j’ai beau trouver les pitbulls laids et antipathiques, il me semble clair que les tragédies des derniers jours, si horribles soient-elles, ne sont pas l’expression d’une tendance. Lorsque l’on consulte des données systématiques, on a grand-peine à y voir des signes que cette race pose un danger vraiment plus grand que, disons, les bergers allemands, les mastiffs, les danois, etc.

Pas étonnant, donc, que le [CDC](http://nationalcanineresearchcouncil.com/uploaded_files/tinymce/AVMA-CDC_Statement.pdf) et l’[Association des médecins-vétérinaires des États-Unis](https://www.avma.org/public/Pages/Why-Breed-Specific-Legislation-is-not-the-Answer.aspx) se soient prononcés récemment contre les règlements visant spécifiquement les pitbulls (ou d’autres races) : il n’est pas clair du tout que ces chiens posent un risque particulier pour les humains.

De là, il n’est pas étonnant non plus que l’on n’ait pas observé de baisse des morsures (graves) de chien dans la plupart des endroits qui ont interdit les pitbulls. Il y a bien eu le cas de la Catalogne qui a noté un [recul des hospitalisations](http://www.dogsbite.org/pdf/2010-pitbull-decline-In-hospitalisations-catalonia-brief.pdf) pour morsure de chien, de 1,8 à 1,1 par 100 000 hab., mais la loi là-bas interdisait les pitbulls, les mastiffs et quelques autres races, en plus des chiens dépassant certaines mesures de taille et ceux qui avaient déjà mordu quelqu’un. Cependant, une loi semblable adoptée dans le reste de l’Espagne n’a donné [aucun résultat](http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S155878780700202X?np=y). Même chose au [Royaume-Uni](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/8730379) et au [Pays-Bas](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/19879172). Idem au [Manitoba](http://injuryprevention.bmj.com/content/early/2012/06/29/injuryprev-2012-040389.full?ga=w_bmjj_bmj-com), où les villes qui ont interdit les pitbulls (ou d’autres races) n’ont pas vu leurs taux d’hospitalisation pour morsure diminuer plus que les autres entre 1990 et 2006. Pareil à [Toronto](http://globalnews.ca/news/2527882/torontos-pit-bulls-are-almost-gone-so-why-are-there-more-dog-bites-than-ever/) (encore que la Ville Reine compte aussi les morsures de chien à d’autres animaux, notons-le).

La lecture que je fais de tout cela, et vous me direz ce que vous en pensez, c’est que de manière générale, les bannissements ne font que déplacer le problème : les propriétaires de pitbulls remplacent leur chien désormais interdit par un autre chien d’assez grande taille. Et comme la taille est — avec d’autres variables, on s’entend, comme les circonstances (victime seule, chiens en groupe, etc.) et la façon dont le chien a été élevé (avec ou sans enfant, par un propriétaire négligent ou attentionné, qui bat son chien ou non, etc.) — un des principaux déterminants du danger que pose un chien (la gravité de sa morsure), interdire les pitbulls revient à remplacer les blessures causées par des pitbulls par des blessures causées par d’autres races canines.

Si l’on finit par bannir les pitbulls, remarquez, je ne verserai pas la plus petite larme. Mais force est d’admettre que si l’on veut vraiment améliorer la sécurité du public, c’est autre chose qu’il faudra faire. On peut imposer l’euthanasie de tout chien ayant causé des blessures à un humain, par exemple. On peut imposer la castration obligatoire des mâles, qui commettent plus d’attaques que les femelles. On peut même interdire tous les chiens dont la taille surpasse un certain seuil, un coup parti ; ce serait assez radical, merci, mais l’expérience catalane suggère que cela pourrait fonctionner.

Mais l’interdiction d’une ou de quelques races qui ont mauvaise presse ne donne pas de résultats. Il faudra bien finir l’intégrer quelque part dans la réflexion et le débat public, un de ces jours…

***Précision :****une version antérieure de ce texte présentait les résultats de l’étude sur l’identification des races canines comme ayant un taux de fiabilité de seulement 18 %. Il s’agissait d’une erreur, la «moyenne au bâton» n’est pas si mauvaise — mais l’article montre tout de même que les contradictions et les possibilités de confusion sont nombreuses.*

Source : http://blogues.lapresse.ca/sciences/2016/06/13/pitbulls-la-fausse-solution/ Lundi 13 juin 2016 | Mise en ligne à 13h31 | Commentaires (141)

**Texte 2**

# Pitbulls : À Québec de mordre (2)

[](javascript:toggleImage('http://images.lpcdn.ca/924x615/201606/20/1215486-bon-sens-voudrait-gros-chiens.png','Pitbulls%20:%20%C3%80%20Qu%C3%A9bec%20de%20mordre%20(2)',%200,%20924);)

« Le bon sens voudrait que les gros chiens ou ceux potentiellement dangereux portent une muselière en public. Mais ce n'est pas un gage de sécurité, car la réglementation n'est pas toujours respectée », écrit notre éditorialiste.

PHOTO THINKSTOCK



[**PASCALE BRETON**](https://cse.google.com/cse?cx=004348325735519040616:xugxk9rp5mm&q=Pascale+Breton)  
La Presse

[Suivre @Pascale\_Breton](https://twitter.com/Pascale_Breton)

**Tout indique que la mort de Christiane Vadnais, cette mère de famille attaquée dans son jardin par le pitbull du voisin, fait partie des morts évitables.**

Évitable, cela signifie qu'un tel drame n'aurait pas dû survenir. Et ne doit plus se reproduire. Cette prémisse doit guider le gouvernement Couillard, qui a promis d'agir rapidement face aux pitbulls.

Le moyen le plus sûr reste de les bannir. Les autres options - laisse, muselière, cours de dressage - atténuent le risque, sans plus.

Ainsi, quelle que soit sa race, un chien devrait toujours être tenu en laisse en public. Mais ce n'est pas suffisant. Un homme qui sortait récemment d'un magasin a été propulsé vers l'avant quand un pitbull au bout de sa laisse lui a sévèrement mordu le genou.

Le bon sens voudrait aussi que les gros chiens ou ceux potentiellement dangereux portent une muselière en public. Mais ce n'est pas un gage de sécurité, car la réglementation n'est pas toujours respectée. Des données obtenues par La Presse révèlent qu'à Gatineau, où la muselière est obligatoire, les pitbulls ont été responsables du quart des morsures et de 63 % des morsures graves l'an dernier !

Sans compter que dans le cas des récentes attaques survenues à Pointe-aux-Trembles et à Sainte-Adèle, les chiens se trouvaient sur des propriétés privées.

Une question se pose : pourquoi tolérer un chien issu d'un croisement spécifiquement destiné aux combats, dangereux au point de devoir porter une muselière, puissant au point où une laisse ne suffit pas à le retenir, et agressif au point qu'il faille le tuer pour lui faire lâcher prise ?

On pourra brandir toutes les statistiques possibles sur les morsures, le fait est que lorsqu'un pitbull attaque, il ne fait pas « que » mordre. Il déchiquète, il mutile, il défigure. Et il peut tuer.

Il faudrait donner la voix aux médecins qui reçoivent ces enfants défigurés, ces adultes mutilés, aux urgences. Une étude publiée en 2011, portant sur des patients admis en traumatologie après avoir été attaqués par un chien, conclut que les pitbulls sont associés à des taux de morbidité et des coûts d'hospitalisation plus élevés et un risque de décès plus grand.

Après avoir d'abord réagi mollement la semaine dernière, le gouvernement Couillard évoque aujourd'hui « l'urgence d'agir » et promet de passer à l'action d'ici la fin de l'été. Le premier ministre Couillard envisage même d'emboîter le pas à l'Ontario, qui interdit les pitbulls depuis plus de 10 ans. Enfin !

Car c'est à Québec d'agir et d'uniformiser la réglementation sur son territoire. Une cinquantaine de municipalités - Brossard et Québec viennent de s'ajouter - ont banni ces chiens. D'autres ont voté des règlements pour les encadrer, mais elles ont peu ou pas de pouvoirs pour les faire respecter.

Maintenant que le gouvernement semble avoir saisi l'inquiétude légitime des citoyens et l'urgence de prendre des mesures, nous faisons appel à son jugement. La vie humaine doit primer sur celle des pitbulls ou des chiens dangereux.

**Source :** <http://www.lapresse.ca/debats/201606/20/01-4993766-pitbulls-a-quebec-de-mordre-2.php/>

**Publié le 20 juin 2016 à 15h10 |**Mis à jour le 20 juin 2016 à 15h10

1. **Cerner le contenu**

Dégagez les opinions, les arguments et les justifications des textes, **reformulez-les, dans vos propres mots**, et classez-les dans les tableaux des pages 10 à 13. Chaque argument doit être appuyé d’au moins une justification issue du texte.

Vous n’êtes pas tenu de remplir toutes les cases des tableaux. Cependant, assurez-vous de relever tous les arguments mettant en évidence les principaux enjeux de ce sujet controversé.

**Pour ou contre l’interdiction des pitbulls?**

**Texte 1**

**Opinion :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **POUR l’interdiction des pitbulls** | **CONTRE l’interdiction des pitbulls** | |
|  | |  |
|  | |  |
|  | |  |
|  | |  |
|  | |  |

**Pour ou contre l’interdiction des pitbulls?**

**Texte 2**

**Opinion :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **POUR l’interdiction des pitbulls** | **CONTRE l’interdiction des pitbulls** | |
|  | |  |
|  | |  |
|  | |  |
|  | |  |
|  | |  |

1. **Interpréter les textes**

Pour chacun des textes :

1. dégagez **l’intention de communication** de l’auteur(e);
2. dites comment **l’argumentation** développée et le **ton** adopté servent cette intention. Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments du texte.

|  |
| --- |
| **Texte 1** |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
| **Texte 2** |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

1. **Réagir au texte**

La lecture des deux textes vous a permis de vous informer sur l’interdiction des pitbulls et de vous forger une opinion.

Exprimez maintenant votre réaction aux textes. Vous devez justifier vos propos en vous appuyant sur vos connaissances, vos champs d’intérêt, vos expériences, vos repères culturels ou vos valeurs et sur des éléments issus des textes.

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |